

**Rapport Cotis :  
présentation en trompe l'œil  
du partage de la valeur ajoutée**

La presse s'est faite l'écho du rapport Cotis « Partage de la valeur ajoutée, partage des profits et écarts de rémunérations en France » demandé par le président de la République. Ce rapport contient nombre d'indications intéressantes concernant l'accroissement des inégalités salariales et note l'explosion des hauts revenus ces dernières années.

Cependant sa présentation du partage de la valeur ajoutée entre salaires et profits escamote, de fait, un problème majeur. En effet, le rapport indique que ce partage est globalement stable sur une longue durée. Son point de comparaison est le niveau de la part salariale en 1950. Si l'on prend les sociétés non financières, elle est, à cette date, de 67,5 %. Or, contrairement à ce qu'affirme le rapport, et comme le montre le graphique situé en page dix du résumé, la part salariale n'a pas cessé d'évoluer depuis 1950. Elle atteint 70 % en 1970, et même plus de 73 % en 1975 avant donc que la crise économique des années 1970 ait produit tous ses effets. La part salariale monte ensuite à plus de 75 % en 1982, puis retombe brusquement en quelques années au niveau de 1950 ou elle se stabilise plus ou moins.

Comment interpréter ces chiffres ? Il est indéniable, au-delà même du fait de savoir si le pic de 1982, était tenable, que la part salariale a régressé considérablement à partir de cette date puisque, revenant au niveau de 1950, c'est plus de 30 ans d'évolution favorable qui ont été gommés. La politique de rigueur et d'austérité salariale a imposé un recul social majeur par rapport à ce que les salariés avaient réussi à arracher par leurs luttes dans la période antérieure. Cette détérioration de la part salariale s'est faite essentiellement en faveur des dividendes versés aux actionnaires. En 2007 ceux-ci représentaient 8,5 % du PIB contre 3,2 % en 1982.

Ce déplacement de plus de cinq points au profit des actionnaires ne s'explique par aucune nécessité économique. Il résulte d'un choix social et politique visant à favoriser le capital, et la rente plus que l'investissement, contre le travail. Pour l'Union syndicale Solidaires, c'est ce choix qu'il faut remettre en cause. Le rapport confirme, sans oser l'affirmer explicitement, qu'il est possible, sans toucher à l'investissement, d'augmenter nettement la part des salaires dans la richesse produite. C'est aux salariés de l'imposer par leurs mobilisations.

Le 7 mai 2009